

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1801 - 9 septembre 1993 - 5 F

D 1801 **PÉROU**: LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE EN COURS

Le 20 mai 1993, le journal officiel publiait le texte de l'avant-projet de la nouvelle Constitution du Pérou, comme fruit des travaux du Congrès constituant démocratique élu en novembre 1992, après que le président Fujimori se fût attribué les pleins pouvoirs (cf. DIAL D 1687). La nouvelle Constitution est appelée à remplacer celle de 1979 qui avait été élaborée sous le signe du pluralisme politique et de mesures telles que l'abolition de la peine de mort. La Constitution de 1979 avait marqué la fin officielle du régime militaire instauré en octobre 1968 par le coup d'Etat du général Velasco: une révolution qui se voulait "nationaliste et indépendante", sur la base d'"un humanisme révolutionnaire" (cf. DIAL D 206 et 213). Le Congrès constituant démocratique de 1992 étant constitué d'une majorité favorable au président Fujimori, la tonalité de la nouvelle Constitution risque de s'en ressentir. C'est ainsi, par exemple, que la restauration de la peine de mort a été votée par le Congrès constituant le 3 août 1993, par 55 voix contre 21.

En premier document nous donnons le discours prononcé à l'ouverture des travaux de réforme constitutionnelle, le 18 janvier 1993, par Carlos Torres y Torres Lara, président de la commission de Constitution (texte du journal officiel **El Peruano** du 20 mai 1993). En deuxième document, nous donnons des extraits des interventions des constituants opposés à la peine de mort (texte dans **Signos** du 20 août 1993).

Note DIAL

1. Ouverture des travaux de la réforme constitutionnelle (18 janvier 1983)

Une nouvelle fois dans l'histoire des Péruviens, nous nous appliquons à la révision des bases qui assurent la stabilité de notre société. Les tentatives antérieures n'ont pas été suffisantes. Certes, elles étaient porteuses des meilleures intentions et visaient à renforcer une patrie adulte, juste et libre. Cependant, les rigneurs de la réalité ne se sont pas pliées à la loi.

Un pays né de l'union des deux plus grandes cultures de leur temps - celle de l'Espagne et celle de l'Empire incaïque, toutes deux en phase d'expansion maximale - ne pouvait en quelques années donner naissance à une nouvelle nation. Sauf cas extraordinaires de métissage rapide comme le fut celui de Garcilaso, un enfantement historique de cette ampleur ne peut que demander de nombreuses décennies, au point qu'aujourd'hui il n'est pas encore terminé. Nous avons grandi, c'est évident, quasiment sous un seul nom, mais selon deux cultures.

La lecture de ce qu'ont fait nos ancêtres a été partielle. Les uns ont cru que nous étions déjà devenus de culture européenne, en oubliant la réalité de la culture ethnique majoritaire dans le pays. D'autres ont prétendu revenir aux splendeurs incaïques, en oubliant que l'histoire ne se répète jamais. D'autres encore ont mis l'accent sur le Pérou métis, mais en oubliant, eux aussi, que la fusion des cultures et des peuples correspondants ne résulte pas d'un acte

de la volonté. La fusion ne peut résulter que d'un long et lent mûrissement, d'autant plus long et lent que les cultures en fusion sont importantes, du fait que chacune d'elles dispose de capacité propre d'affirmation et de rejet de toute culture étrangère.

Le retard que nous connaissons dans notre mûrissement ne vient pas, comme certains le pensent, de ce que notre pays est irréalisable; il est bien plutôt le signe de la naissance d'une nation culturellement très riche qui, à ses milliers d'années de formation aborigène, ajoute un demi-millénaire de culture occidentale.

Notre Pérou n'est donc pas une communauté européenne sise en terrain vague, ni une communauté aborigène appelée à expulser des étrangers. Il n'est pas non plus - pas encore - l'affirmation conjointe de l'une et de l'autre. Le Pérou est pour l'heure l'admirable et extraordinaire expérience qu'il nous appartient de vivre et de construire jour après jour, pour qu'il devienne un pays d'avenir au métissage authentique, créateur d'une nouvelle culture et lieu des valeurs les plus hautes de la culture indienne et occidentale.

Mais la réalité et l'expérience exigent de nous que nous considérions encore le Pérou comme une société plurielle, et appelée à le rester durant toute notre vie et celle de nos enfants et petits enfants. Peut-être nos arrières petits-enfants parviendront-ils à voir ce qui n'est pour nous qu'un rêve légitime, celui d'un pays métis socialement intégré et doté de sa propre personnalité.

Pour qu'il en soit ainsi, nous devons remplir le rôle que le destin nous a tracé: canaliser et renforcer ce que nos pères ont voulu, à savoir une patrie sans maîtres et esclaves, un pays juste, une société pacifique. Pour y parvenir, nous devons tout faire pour l'intégration des masses d'humbles citoyens qui ont été exclus de la conduite de l'Etat, de l'économie et de la culture officielle.

Un tel effort devient possible quand, en premier lieu, on comprend que dans une société plurielle toutes les personnes ont les mêmes droits dans les faits et pas seulement dans les textes, qu'elles soient originaires de la côte, de la montagne et de la forêt amazonienne, ou qu'elles viennent d'Europe, d'Afrique ou d'Orient. Il faut, en second lieu, que cette conception faite chair dans notre peuple se traduise dans la loi et la Constitution. Ainsi, grâce aux instruments juridiques appropriés, l'habitant de notre pays se sentira intégré à l'ensemble de la société et participera, dans la plénitude de ses droits, à une société qui sera devenue la sienne. Les mécanismes sont connus de nombreux peuples, mais pas encore du nôtre: la libération des forces productives de la population, prisonnière jusqu'il y a peu d'un mercantilisme qui a toujours réclamé une aide exclusive et excluante mais qui n'a jamais compris le mot de coopération.

Notre tâche, Messieurs, est difficile. Nous devons faire un effort particulier pour parvenir à un accord national sur les points fondamentaux, puis pour les traduire en norme constitutionnelle qui n'est ni ne doit être autre chose que la synthèse idéologique de notre temps.

Comme au temps des treize de l'île du Coq, nous vivons des moments de grande confusion: les uns sont restés au port par peur ou par calcul erroné, en estimant que nous ne parviendrions pas à notre objectif; d'autres ont entrepris le voyage, mais sans bénéficier du soutien des populations; d'autres encore ont tourné en ridicule la légitimité de nos intentions, comme s'ils étaient les propriétaires par-devant notaire de la vérité et de l'honorabilité du Pérou. L'esprit de confusion continuera. Mais nous, les treize qui sommes arrivés ici, avons résolu de faire face à la lourde responsabilité d'avoir à renforcer le Pérou, quelles qu'en soient les viles passions.

Dans cette lourde tâche, une nouvelle génération est à l'oeuvre autour de la table, avec un sang neuf et le regard sur le Pérou qu'exige l'histoire. Cette nouvelle génération, loin de rejeter les grandes figures du passé, a lu avec attention et respect les idéaux de ceux qui ont oeuvré à nos constitutions, de José Faustino Sanchez Carrion à Victor Raúl Haya de la Torre et à ceux qui, conjointement avec ce dernier au cours du XXe siècle, ont formé la conscience de notre génération: José Carlos Mariategui et Victor Andrés Belaunde. Nous tiendrons compte de leur apport historique, mais nous nous tournerons vers le XXIe siècle avec réalisme et hors de tout fondamentalisme.

2. Extraits d'interventions de députés constituants opposés au rétablissement de la peine de mort "pour délits de trahison envers la patrie en cas de guerre et de terrorisme, en conformité avec les lois intérieures et les traités dont le Pérou est signataire"(3 août 1993)

Ricardo Marcenaro (Cambio 90) - La peine de mort est une oeuvre de destruction puisqu'elle tue. L'être humain ne doit pas tuer son prochain, car c'est cela qui le différencie des animaux. En rendant le mal pour le mal, en versant le sang pour le sang, en donnant la mort pour la mort, ne sommes-nous pas en train de creuser le sillon de la haine?

Si nous reconnaissons que le phénomène du terrorisme est en régression et si l'on espère son extinction en 1995, la peine de mort n'aura plus de raison d'être. Après son approbation, il faudra encore modifier le Code pénal, dénoncer le traité de San José, ce qui aboutira au moment où tous les meneurs seront sous les verrous.

On dit que nous, les constituants, représentons la volonté populaire, laquelle est majoritairement favorable à la peine de mort. Dans le cas présent, permettez-moi de représenter la minorité opposée à cette peine. Ne serions-nous pas, par hasard, coresponsables du terrorisme en ayant permis l'existence de la faim, de la misère et de la désolation parmi les populations, toutes circonstances qui ont facilité l'apparition du terrorisme; et en ayant laissé le phénomène s'approfondir pendant de nombreuses années sans faire preuve de volonté politique de le contrer?

Juan Carpio (Renovacion) - Je suis opposé à la peine de mort. Je crois que personne n'a le droit d'ôter la vie à personne; et, encore moins, qu'une société, de par sa Constitution qui est source de droit, puisse se reconnaître cette faculté. Je vois une contradiction dans le fait qu'une Constitution détermine dans son article 2 que toute personne a droit à la vie, et qu'elle établisse la peine de mort.

Il est évident que je partage l'indignation de tout Péruvien normalement constitué envers le terrorisme. Je le condamne et le réprouve de la manière la plus énergique. Je dis aussi que la société a le droit de se défendre contre cette bande de fous et de fanatiques qui sèment chez nous la mort, la douleur et la destruction et qui croient ainsi accréditer leurs thèses perfides. Tout comme je crois que la société a le droit de se défendre, je crois qu'en l'occurrence elle se défend par la prison à perpétuité.

Luis Bedoya de Vivanco (PPC) - L'Eglise nous invite à la conversion et non à la vengeance, à l'élévation de l'esprit par les nobles sentiments et non à l'abandon aux viles passions, à la haine et à l'absence de miséricorde.

J'ai écouté attentivement ceux qui, ici, se sont prononcés pour la peine de mort. Je ne perçois, chez la plupart, d'autres arguments que la volonté de revanche et de vengeance envers le terrorisme. Je rappelle également les déclarations du président Fujimori à la télévision quand il a argumenté en faveur de la peine de mort au nom du droit de grâce qui lui permet de décider de la vie ou de la

mort des condamnés. Serait-ce la vanité et le goût du pouvoir absolu qui conduiraient le pays à prendre une décision d'une telle importance?

On a dit, enfin, qu'il fallait être en cohérence avec le mandat populaire et que la majorité des Péruviens réclamait la peine de mort pour les terroristes. Un tel argument nous rappelle Pilate, lequel, convaincu de l'innocence du Christ, l'a cependant condamné à mort parce que le peuple le voulait. Je dis non à cet argument et je répons qu'en matière de conscience, notre obligation n'est pas de suivre l'opinion publique mais de la guider.

Henry Pease (MDI) - Dire non à la peine de mort, ce n'est pas faire preuve de conciliation envers Sendero et la terreur. Ce n'est pas non plus être moins fort ou plus faible devant cette plaie de notre pays. Au contraire, Messieurs, nous affirmons que dire non à la peine de mort c'est bloquer ce que veut et ce dont a besoin Sendero Luminoso: la logique de mort au Pérou. La peine de mort va-t-elle permettre d'en finir avec la violence au Pérou, en particulier la violence de Sendero?

A la logique de mort il faut répliquer par la logique de vie. Il faut répliquer en instaurant, en développant une culture de vie, une culture de paix. Chaque fois que l'Etat exécutera une personne, il contredira dans les faits cette culture de vie. Nous avons le devoir d'inculquer cette culture de vie dans la jeunesse de chez nous, victime des déracinements culturels et matériels qui sont les ferments de la haine qu'a dénoncée le Dr Fernandez Arce. Ces déracinements exigent du Congrès constituant qu'il affirme la vie, qu'il affirme une culture de paix, qu'il rejette la mort, et qu'il donne ainsi la réponse la meilleure et la plus efficace au sendérisme. La mort est un chemin sans retour.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441